

Lille, le 18 janvier 2024

La situation de la périnatalogie au CHRU de Lille Point d'étape

Certains articles de presse ont évoqué, dans des termes parfois inutilement alarmistes, la situation de la néonatalogie et de la maternité du CHRU de Lille, l'une des plus grandes de France. Afin d'éviter des inquiétudes déplacées pour les mamans et les familles, le CHU tient à rétablir les faits et à clarifier l'organisation mise en place : la maternité de Jeanne de Flandre continue de fonctionner normalement ; seules certaines prises en charge en lien avec la réanimation néonatale sont orientées vers d'autres établissements partenaires, en toute sécurité.

Depuis décembre 2023, plusieurs absences transitoires ont lieu au sein de l'équipe médicale de néonatalogie de l'hôpital Jeanne de Flandre : deux congés liés à une maternité, un départ en mobilité hospitalo-universitaire, deux départs pour motifs professionnels ou personnels, un arrêt maladie. Les compétences spécialisées de ces praticiens ne sont évidemment pas substituables et ne peuvent être compensées par l'intérim. C'est pourquoi le CHU de Lille a modifié certains parcours de soins dans des conditions de sécurité garanties. Cette organisation provisoire s'étend jusqu'au mois de mai 2024, date à laquelle un congé maternité aura pris fin, et où une assistante à temps plein arrivera.

Cette situation de tension concerne la néonatalogie, qui prend en charge des nourrissons grands prématurés et certaines pathologies du nouveau-né. Toute l'activité de recours, c'est-à-dire la prise en charge des situations les plus complexes sur le plan médical, assurée par le CHRU de Lille pour l'ensemble de la région, reste évidemment garantie. Afin de préserver cette capacité d'accueil, certaines prises en charge sont réorientées vers les centres hospitaliers partenaires du territoire en accord avec l'Agence Régionale de Santé. Ces transferts sont limités au strict nécessaire, sur décision médicale étudiée au cas par cas, sécurisés et adaptés à chaque situation.

Il faut ajouter que les transferts se sont élevés à 78 en 2023, sur 5 300 naissances. Des transferts ont toujours été réalisés par le CHU de Lille lors des pics d'activité pour assurer une bonne répartition de la charge de travail entre les établissements, leur nombre en 2023 est même inférieur aux transferts effectués en 2022 (121 sur l'année). Ces pratiques de collaboration inter-maternités suscitent bien entendu une charge de travail et parfois des désagréments pour les familles, mais elles sont bien connues et bien maîtrisées par les équipes lilloises et celles de la région.

Quelles sont les missions du service de néonatalogie ?

Situé au sein de l'Hôpital Jeanne de Flandre, le service de néonatalogie prend en charge **les nouveaux-nés en situation de prématurité, de grande prématurité, ou atteints de certaines pathologies** comme les cardiopathies fœtales (dysfonctionnement du cœur du bébé) ou encore de malformations graves.

Le service dispose pour cela d'une soixantaine de lits, répartis en plusieurs unités comme suit :

- 16 lits de réanimation

- 24 lits de soins intensifs
- 22 lits de surveillance continue

Ce service de néonatalogie fait face pour quelques mois à une baisse conjoncturelle de son effectif médical, ce qui nécessite d'orienter certains patients vers d'autres centres dans une stratégie territoriale coordonnée. **En aucun cas cette situation ne touche la maternité de l'Hôpital Jeanne de Flandre et les accouchements non-prématurés.** Les femmes enceintes ayant prévu d'accoucher à Jeanne de Flandre doivent poursuivre leur prise en charge normalement, sans aucun changement et en toute sécurité.

Une situation temporaire liée à plusieurs absences médicales hautement spécialisées

L'équipe de néonatalogie du CHU de Lille est composée de 14 pédiatres hautement spécialisés. **L'absence actuelle de plusieurs de ces praticiens** pour des raisons diverses (départ pour motif professionnel ou personnel, plusieurs congés maternité, une mobilité hospitalo-universitaire obligatoire, un arrêt maladie), **difficilement remplaçables dans un délai court au vu de leurs compétences spécifiques, a évidemment un impact sur la charge de travail globale que ces équipes sont en capacité d'absorber sur une période de quelques mois.**

Il est important de souligner que les transferts sont en réalité pratiqués depuis longtemps, lorsque c'est nécessaire, notamment en cas de pics d'activité. Il ne s'agit donc pas d'une situation inédite, même si elle survient rarement en période hivernale.

Une organisation sécurisée des parcours de soin

Le CHU de Lille a donc adapté son activité pour garantir la sécurité des prises en charge des mamans et des enfants, à savoir :

- **Le maintien dans le service de néonatalogie du CHU de Lille de toute l'activité de recours pour tous les nouveaux-nés de la région Hauts-de-France**, c'est-à-dire les enfants en situation de très grande prématurité, ou atteints de cardiopathies fœtales ou de malformations graves, et les futures mamans atteintes de pathologies maternelles graves. Le CHU de Lille est le seul habilité à prendre en charge ces situations dans les Hauts-de-France, **ces prises en charge restent donc garanties sans interruption.**
- Le transfert vers des établissements partenaires, lorsque c'est nécessaire, de futures mamans ayant un fort risque d'accouchement prématuré mais ne relevant pas du recours, ou des bébés prématurés dont la prise en charge peut être assurée en toute sécurité par d'autres services spécialisés partenaires.

Ces transferts sont systématiquement l'objet d'un **avis médical au cas par cas** par les équipes du CHU de Lille pour garantir la sécurité de la surveillance et du transfert, chaque situation étant évaluée attentivement.

Il est ainsi proposé à certaines futures mamans devant se rendre à l'hôpital pour y accoucher prématurément, d'être orientées directement ante partum vers un des centres partenaires, ceci pour éviter d'éventuels transferts et séparation après la naissance. Pour ce faire, la **cellule de régulation périnatale régionale**, installée dans nos locaux (au SAMU 59) organise l'orientation de ces futures mamans vers les maternités adaptées du territoire.

Les transferts sont opérés de façon sécurisée grâce à des protocoles partagés entre établissements, et grâce à la présence d'une équipe de SMUR pédiatrique ou d'une puéricultrice diplômée d'état qui accompagne la future maman ou le nouveau-né jusqu'à l'accueil par l'équipe soignante de l'établissement d'arrivée. Les établissements d'accueil disposent tous de maternités de niveau 3 ou de niveau 2B, c'est-à-dire qu'ils sont en capacité de prendre en charge en toute sécurité un nouveau-né prématuré. Ils sont les suivants :

- CH de Roubaix
- CH de Lens
- CH de Valenciennes

- CH d'Arras,
- Hôpital Saint Vincent à Lille
- CHU de Charleroi en Belgique francophone (établissement transfrontalier avec qui le CHU de Lille a mis en place un partenariat depuis 2 ans).

Concernant le cas particulier des quelques transferts adressés au CHU de Charleroi (Belgique francophone), il faut rappeler que le **trajet en voiture entre Lille et Charleroi dure 1h15**, alors qu'il faut **au moins 2h30 pour se rendre à Paris**. Par ailleurs, la réalité des coopérations dans la région fait que les relations transfrontalières sont quotidiennes : de nombreux résidents Belges sont couramment accueillis au CHU de Lille aux urgences et dans les spécialités médicales adultes ou pédiatriques, et le CHU entretient des partenariats hospitalo-universitaires solides avec Charleroi ainsi que Bruxelles pour des activités de recours (par exemple en pédiatrie : accueil de nouveaux-nés en chirurgie cardiaque pédiatrique à Lille, par exemple : le projet KidsHeart).

Le service de néonatalogie du CHU de Lille met tout en œuvre pour rétablir son fonctionnement habituel au plus vite, après reconstitution de son **effectif médical** (retour de congé liés à la maternité, recrutements en cours). Des candidats internes, chefs de clinique et assistants ou praticiens hospitaliers sont d'ores et déjà identifiés pour rejoindre l'équipe en 2024 et dans les années suivantes.

Contact Presse

Direction de la Communication du CHU de Lille

Audrey STANEK

Tél. : 03 20 44 49 23

Mail : audrey.stanek@chu-lille.fr